



SPW

Service public  
de Wallonie

## APPEL A CANDIDATURE

### POUR L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE

Le Collège communal de la Commune de MORLANWELZ annonce le renouvellement intégral de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) en exécution des articles D.I.7 à D.I.IO du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

(2)Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal de MORLANWELZ, rue Raoul Warocqué, 2 à 7140 MORLANWELZ – Service de l'Urbanisme - dans les délais suivants : Du 01 avril 2019 au 30 avril 2019 inclus (3).

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à : Service Urbanisme – Administration communale – rue Raoul Warocqué, 2 – 7140 MORLANWELZ – 064/43.17.38 – lolita.filleul@morlanwelz.be.

PAR LE COLLEGE,

En séance le 28 janvier 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME :

A MORLANWELZ, le 08 février 2019.

Le Directeur général,

le Bourgmestre,

Jean-Louis LAMBRECHTS.



Christian MOUREAU.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du Développement Territorial.